



ECOLE FONDAMENTALE SPECIALISEE  
SAINTE-GERTRUDE

CHEMIN DE WISBECQ, 2  
7940 BRUGELETTE

Tél. : 068/45 49 42

[direction.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:direction.primaire@sainte-gertrude.be) – [sainte-gertrude1.com](http://sainte-gertrude1.com)

Direction : Etienne CLAUS

Brugelette, le 27 août 2024

*Chers Parents, Madame, Monsieur,*

*C'est avec une immense joie que nous accueillons vos enfants en cette nouvelle rentrée scolaire. Nous avons à cœur de leur offrir un environnement propice à l'épanouissement de leurs capacités intellectuelles et affectives, dans un cadre d'éducation religieuse et humaine, empreint de la joie de la découverte et de l'amitié.*

*Afin de garantir le succès de chaque élève, il est essentiel que nous travaillions en étroite collaboration. Nous vous encourageons à veiller à ce que votre enfant bénéficie d'un temps de repos suffisant, et à l'encourager dans la persévérance et l'effort nécessaires à son apprentissage.*

*Chaque élève disposera d'un journal de classe que nous vous prions de signer quotidiennement. De plus, une farde de communication sera remise à chaque élève afin de faciliter les échanges écrits entre les parents et les enseignants. Celle-ci vous permettra également de prendre rendez-vous avec le professeur de votre enfant ou avec la direction, si nécessaire.*

*En cas de préoccupations ou pour discuter des progrès de votre enfant, n'hésitez pas à contacter la direction de l'école aux numéros suivants : +32(0)68/45 49 42 ou +32(0)475/655 232.*

*Vous trouverez dans les pages suivantes divers renseignements utiles qui, nous en sommes convaincus, vous seront d'une aide précieuse au cours de l'année.*

*Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez une fois de plus cette année et vous assurons, chers Parents, Madame, Monsieur, de tout notre dévouement.*

*Avec nos sincères salutations,  
Pour les membres de l'équipe éducative,  
Etienne CLAUS, Directeur.*

### **1. Contact téléphonique :**

Pour joindre l'école : composer le 068/45 49 42 (de l'étranger le 0032 68/45 49 42). Si le répondeur est branché : laissez votre message et vos coordonnées après le bip sonore, nous vous contacterons dès notre retour.



Courriel : [direction.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:direction.primaire@sainte-gertrude.be)  
[secretariat.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:secretariat.primaire@sainte-gertrude.be)

Contact par site internet :  
[sainte-gertrude1.com/contact](http://sainte-gertrude1.com/contact)

Direction : Mr Claus

Secrétariat : Mme Mary

### **2. Contact avec le centre P.M.S.S. :**

Rue Paul Pastur, 104

7800 ATH

Tél : +32 (0) 68 28 34 47

[cpmss.libre.ath@skynet.be](mailto:cpmss.libre.ath@skynet.be)

<https://cpmslibreho.wordpress.com/cpms-specialise-de-ath/>



Psychologues : Mme Nathalie Bombois ([nathalie.bombois@pmslibreho.be](mailto:nathalie.bombois@pmslibreho.be))

Infirmière : Mme Charlotte Di Silvestro ([charlotte.disilvestro@pmslibreho.be](mailto:charlotte.disilvestro@pmslibreho.be))

Assistante sociale : Mme Noémie Altruy ([noemie.altruy@pmslibreho.be](mailto:noemie.altruy@pmslibreho.be))

Une présence du P.M.S.S. est assurée à l'école, sur rendez-vous, chaque jour de la semaine à l'exception du mercredi.

### **3. Mutuelle :**

Chaque nouvel élève remet une photocopie de sa carte d'identité et/ou de sa carte ISI+.

### **4. Allocations majorées :**

La direction de l'école est à votre disposition pour tous renseignements concernant les demandes d'allocations majorées.



### 5. Heures de classe :

<i>Classes à pédagogie scolaire</i>
<i>De 9h00 à 10h45 (sonnerie à 8h55) ; Collation en classe de 10h35 à 10h45 ; Récréation de 10h45 à 11h00 ; Cours de calcul de 11h00 à 12h15 ; Repas et activités de midi de 12h15 à 3h10 ; Reprise des cours de 13h10 à 15h40 ; Récréation de 15h20 à 15h35.</i>

### 6. Accueil des enfants :

À partir de 8h30, les enfants sont accueillis et surveillés par les instituteurs.

### 7. Boissons :

Les élèves qui prennent leurs tartines peuvent se faire servir un potage pour 50cents qui seront comptabilisés via la facture de décompte périodique.

### 8. Transport scolaire :



- ✚ Le personnel de convoyage n'est légalement responsable qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge, dans le car même, par le transporteur.
- ✚ Sauf si leur handicap les en empêche, le ministère peut imposer aux parents de conduire leur enfant jusqu'à un point d'arrêt distant au maximum de 500 mètres de leur domicile.
- ✚ Les élèves doivent être prêts à embarquer quelques minutes avant l'arrivée du bus au point d'arrêt.
- ✚ Les heures de ramassage peuvent parfois varier selon les circonstances.
- ✚ Pour des problèmes de transport : téléphoner à Madame Mary au +32 (0)68/45 49 42.
- ✚ Si un déménagement est prévu, il est impératif de prévenir l'école deux semaines à l'avance.

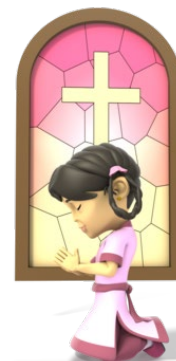
### 9. Assurances :

Les élèves sont assurés pour les accidents survenus à l'école et sur le chemin de l'école. Nous signalons que l'assurance vous enverra directement un mail de confirmation lors d'une déclaration d'accident.

#### **10. Célébrations eucharistiques :**

Comme chaque année, les enfants ont la possibilité de se préparer aux différentes célébrations eucharistiques organisées par notre institution.

Si vous désirez obtenir des renseignements, veuillez vous adresser au professeur de religion de votre enfant (Mme Coralie T., Mme Caroline J., M. Vincent S.).



#### **11. Internat : Centre Sainte-Gertrude**

Renseignements « service admission » au +32 (0)68/45 74 50 (lundi 9h à 10h - mercredi 9h à 12h - vendredi 9h à 17h uniquement).

#### **12. Repas à l'école (Firme Sorest-Depoître) :**

Je rappelle l'importance de prévenir au moins la veille quand votre enfant doit prendre un repas complet. Les repas sont payables via la facture de décompte périodique.



**Tarif des repas : 3,50 euros pour les élèves de maternelle et 4 euros pour les élèves du primaire. Ce tarif comprend le potage, le plat principal, un dessert et une boisson à volonté.**

Les commandes sont centralisées chaque matin par M. Laurent G. (le secrétariat se charge d'établir les décomptes via une facture). Dans la mesure du possible, nous vous encourageons à privilégier les paiements par virement bancaire.

#### **13. Réunion des parents :**

La 1<sup>ère</sup> réunion des parents aura lieu le **vendredi 11 octobre 2024** de 16h à 18h30 et sera **suivie de notre repas des parents et amis le même soir**.  
Les parents qui désirent rencontrer le (la) titulaire de leur enfant durant le premier trimestre (octobre, novembre), durant le second trimestre (janvier, février) ou durant le troisième trimestre (avril, mai) peuvent prendre rendez-vous avec celui-ci par l'intermédiaire du journal de classe.

La deuxième réunion des parents aura lieu le **vendredi 13 décembre 2024** de 16h à 18h30.

La troisième réunion des parents aura lieu le **jeudi 24 avril 2025** de 16h à 18h30.

La dernière réunion, le **mardi 1 juillet 2025** de 16h à 18h30.



#### **14. Absences :**

Le professeur doit être averti, en cas d'absence ou de retard, du motif exact au moyen d'un billet signé. Pour des absences, à partir du 3<sup>e</sup> jour, le certificat médical est obligatoire. Vous pouvez contacter les éducateurs au 0493/88 55 65 ou 0493/87 78 37 pour signaler : l'arrivée tardive, le départ avancé, un souci de repas, ... Par mail : [educateurs.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:educateurs.primaire@sainte-gertrude.be)

#### **15. La possession et l'utilisation du GSM (téléphone mobile) :**

Nous avons parfois constaté quelques utilisations déviantes des téléphones portables au sein de l'établissement : échanges de messages, appels aux parents, prises de photos...

Nous réaffirmons que si la possession d'un GSM par votre enfant est tolérée, son utilisation est, par contre, strictement interdite dans l'enceinte de l'école.



Le GSM restera donc éteint pendant toute la journée et dès l'entrée dans l'établissement.

Notre Règlement d'Ordre Intérieur est très clair à ce sujet et des sanctions sévères seront prises en cas d'infraction. Il y va de l'intérêt et du respect de chacun.

Lorsqu'un enfant emporte un objet non pédagogique à l'école (GSM, etc.), nous vous rappelons que nous ne sommes pas responsables en cas de perte, de vol ou d'échange.



### **16. Devoirs et leçons :**

Nous demandons aux parents de contrôler, chaque jour, le contenu du journal de classe de leur enfant et de veiller à ce que le travail demandé soit réalisé sérieusement.

Les devoirs sont donnés le lundi, le mardi et le jeudi.

### **17. Natation (obligatoire sauf certificat médical) :**

Une fois toutes les 4 semaines. Tenue demandée :

- + Un sac de natation + serviette ;
- + Un maillot de bain (pas de short) ;
- + Un bonnet de bain est conseillé et disponible à la demande au prix de **5 euros**.

Ces différents objets peuvent être marqués au nom de l'élève. Pour être dispensé du cours de gymnastique ou de natation, un **certificat médical** est requis.

Prix de la séance de natation : **7 euros** (couvrant l'entrée et le transport).



### **18. Gymnastique :**

Deux fois par semaine. Tenue demandée :

- + Un sac de gymnastique ;
- + Un short ;
- + Un T-shirt blanc ;
- + Une paire de chaussettes ;
- + Une paire de sandales blanches ou chaussures de sport.



### **19. Les fournitures classiques :**

Nous demandons aux élèves de prendre soin de leurs cahiers.

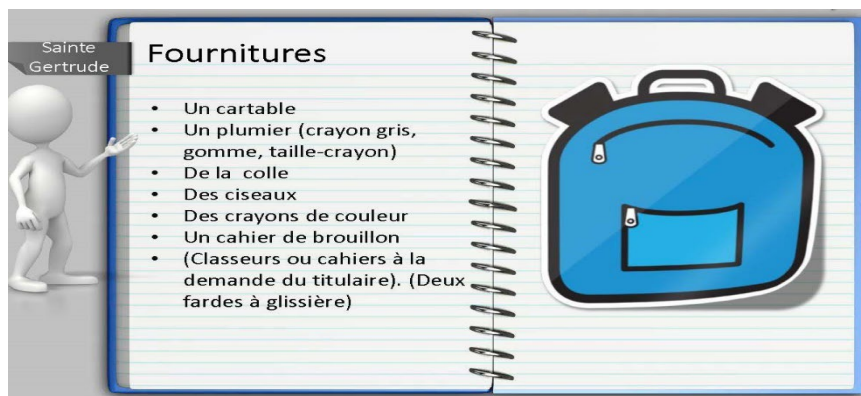
+ Pour les Maternelles et la Maturité I et II:

Les enfants doivent apporter à l'école un cartable et une trousse vide.

✚ **Pour les Maturités 3 et 4 :**

*Les enfants doivent apporter à l'école :*

- ✚ *Un cartable ;*
- ✚ *Un plumier (trousse) avec crayon gris, gomme, taille-crayons ;*
- ✚ *De la colle, des ciseaux ;*
- ✚ *Des crayons de couleur ;*
- ✚ *Un cahier de brouillon ;*
- ✚ *(Classeurs ou cahiers à la demande du titulaire) ;*
- ✚ *(Deux fardes (chemises) à glissière).*



**20. Calendrier des congés pour l'année scolaire 2024-2025**

- ✚ *Journée pédagogique : le jeudi 26 septembre 2024 (pas de garderie)*
- ✚ *Fête de la Communauté française : le vendredi 27 septembre 2024 ;*
- ✚ *Congé d'Automne (Toussaint):*  
*du lundi 21 octobre au vendredi 01 novembre 2024;*
- ✚ *Fête de l'Armistice lundi 11 novembre 2024 ;*



- ✚ *Conseil de classe : le mardi 19 novembre 2024 ;*

- ✚ Vacances d'Hiver (Noël) : du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 ;
- ✚ Journées pédagogiques : jeudi 16 janvier 2025 et vendredi 17 janvier 2025 (pas de garderie)
- ✚ Vacances de détente (Carnaval) : du lundi 24 février au vendredi 07 mars 2025 ;
- ✚ Lundi de Pâques : le 21 avril 2025 ;
- ✚ Vacances de Printemps (Pâques) : du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 inclus ; **NOTE** : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques ;
- ✚ Ascension : le jeudi 29 mai 2025
- ✚ Journée de conseil de classe : le vendredi 30 mai 2025
- ✚ Journée pédagogique : le vendredi 6 juin 2025 (pas de garderie)
- ✚ Pentecôte : le lundi 9 juin 2025 ;
- ✚ Conseil de classe : le vendredi 04 juillet 2025.

## 21. Manifestations à l'école :

- ✚ Photos scolaires : le mardi 8 octobre 2024 ;
- ✚ Réunion des parents et Repas : le vendredi 11 octobre 2024
- ✚ Blind-test musical : le samedi 12 octobre 2024 ;
- ✚ Visite de Saint-Nicolas : le vendredi 06 décembre 2024 ;
- ✚ Marché de Noël : le vendredi 13 décembre 2024 ;
- ✚ Réunion des parents et remise des bulletins : le vendredi 13 décembre 2024 ;
- ✚ Célébration et goûter de Noël : le jeudi 19 décembre 2024 ;
- ✚ Classes de dépaysement : semaine du 17 février au 21 février 2025 ;
- ✚ Fancy-fair : le samedi 12 avril 2025
- ✚ Réunion des parents et remise des bulletins : le jeudi 24 avril 2025 ;
- ✚ Célébration : le vendredi 25 avril 2025 ;
- ✚ Réunion des parents et remise des bulletins : le mardi 1 juillet 2025 ;
- ✚ Journée festive : le jeudi 3 juillet 2025
- ✚ Fin des cours : le jeudi 3 juillet 2025 à 15h40.





*Vous pouvez retrouver toutes les dates (réunions parents/remise des bulletins, congés, jours fériés, journées pédagogiques, évènements, etc.) dans le calendrier sur la page d'accueil de notre site :*

*[sainte-gertrude1.com](http://sainte-gertrude1.com)*

### **Ventilation des frais**